

Paris, le 7 Février 2023

Objet : Dénonciation de l'accord collectif sur la formation professionnelle, l'alternance et la gestion prévisionnelle des compétences dans l'Inter-secteur Papiers Cartons du 19 février 2015.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que CAP Fédération du cartonnage et Articles de Papeterie dénonce, par la présente, l'accord collectif sur la formation professionnelle, l'alternance et la gestion prévisionnelle des compétences dans l'inter-secteur Papiers- Cartons du 19 février 2015.

En application de la Partie VI de cet accord, le préavis de dénonciation est de 3 mois.
Nos services se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président de la Commission Sociale

Copie:

► Organisation Professionnelle

AFDPE

CGI

UNIDIS

► Organisation Syndicales

CFDT

FO Construction

FILPAC CGT

CFE CGC

CFTC MEDIA PLUS